



Le 12 mai 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Procès-verbal de la séance du Mercredi 1^{er} avril 2026

Les membres du Conseil de Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der désignés lors des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026, se sont réunis **le mercredi 1^{er} avril 2026 à 17H30**, Salon François 1^{er} à VITRY-LE-FRANÇOIS, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre FORMET, Vice-président, ouvre la séance du Conseil de Communauté.

Il souhaite à toutes et tous la bienvenue et que les nouveaux puissent trouver leur place dans leurs responsabilités, s'épanouir dans leurs nouvelles fonctions et que ceux qui sont confirmés poursuivent leurs engagements et que la réussite soit au rendez-vous pour tout le monde.

Cette communauté c'est un outil commun pour créer un consensus de l'action.
C'est ensemble que l'on fait avancer le territoire.
Ce qui compte c'est de faire progresser l'intérêt communautaire.

Délibération n°1 : Installation du Conseil de Communauté

Monsieur Jean-Pierre FORMET, Vice-président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER, donne lecture des noms des délégués issus des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 :

Commune de ABLANCOURT

- Monsieur Olivier JUNG en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Julie BELY.

Commune de ARZILLIÈRES-NEUVILLE

- Monsieur Michel CAPPÉ en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Jean-Luc OURIET.

Commune de AULNAY-L'AITRE

- Monsieur Christophe REMY en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Stéphane GIBONI.

Commune de BIGNICOURT-SUR-MARNE

- Monsieur Jean-Pierre FORMET en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Bruno VICHERAT.

Commune de BLACY

- Monsieur Jean-Louis NEMBRINI en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Christophe LORIN.

Commune de BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES

- Monsieur Jacques FORTIN en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Fabrice CHAMPION.

Commune de BREBAN

- Monsieur Philippe VEBER en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Éric GUYOT.

Commune de CHAPELAINE

- Monsieur Philippe DHYEVRE en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Pascal BOUTROY.

Commune de CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT

- Monsieur Claude THIEBAULT en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Jean-Pol PASIAN.

Commune de COOLE

- Madame Marie-Sarah LEROY-DUCARDONNOY en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Leslie HENRIET.

Commune de CORBEIL

- Madame Christelle TRUMAUT en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Jean-Baptiste AUDEBERT.

Commune de COURDEMANGES

- Monsieur Claude COTTON en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Annick CAPRA.

Commune de COUVROT

- Monsieur Olivier DELCOMBEL en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Stéphanie BRISSON.

Commune de DROUILLY

- Madame Camille FEIGRE en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Morgane GANSTER.

Commune de FRIGNICOURT

- Madame Annick FELICETTI en tant que membre titulaire ;
- Monsieur Michel TROLIO en tant que membre titulaire ;
- Madame Zohra ASLOUDJ en tant que membre titulaire.

Commune de GLANNES

- Madame Marina ROYER en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Claire PARNISARI.

Commune de HUIRON

- Madame Muriel ARMANETTI en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Evelyne GANSTER.

Commune de HUMBAUVILLE

- Monsieur Aurélien PETIT en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Mélanie LAVEFVE.

Commune de LA CHAUSSÉE-SUR-MARNE

- Monsieur Jean-François DUGOIS en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Patricia SALERNO.

Commune de LE MEIX TIERCELIN

- Monsieur René MAUTRAIT en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Éric KOBIELSKI.

Commune de LES RIVIERES HENRUEL

- Monsieur Patrick CHAMPION en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Jean-Michel LAVEFVE.

Commune de LIGNON

- Monsieur Jean-Marc GÉRARD en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Pascal LORE.

Commune de LOISY-SUR-MARNE

- Monsieur Romain DESANLIS en tant que membre titulaire ;
- Madame Ophélie HERMONVILLE en tant que membre titulaire.

Commune de MAISONS-EN-CHAMPAGNE

- Monsieur Jean-Louis POIRISSE en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Jacques BOUDOUX.

Commune de MARGERIE-HANCOURT

- Madame Michelle GEOFFROY en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Yves DURAND.

Commune de MAROLLES

- Monsieur Didier NOBLET en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Pascale MUNIER.

Commune de PRINGY

- Madame Aude ROBIN en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Catherine BONETTI.

Commune de SAINT-CHERON

- Madame Julie PÉPIN en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Pascal DIOT.

Commune de SAINT-OUEN-DOMPROT

- Monsieur Jany JEAN en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Gérard PONTON.

Commune de SAINT-UTIN

- Monsieur Philippe ROYER en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Éric DESANLIS.

Commune de SOMPUIS

- Monsieur Miguel GUÉLORGET en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Madame Éloïse MARICOT.

Commune de SOMSOIS

- Monsieur Éric LEPAGE en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Florence LOISELET.

Commune de SONGY

- Monsieur Francis PASSINHAS en tant que membre titulaire ayant pour suppléante Madame Christiane BOURGOIN.

Commune de SOULANGES

- Monsieur David BONETTI en tant que membre titulaire ayant pour suppléant Monsieur Alain MAGRI.

Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS

- Monsieur Sébastien MIRGODIN ;
- Madame Linda MUNSTER ;
- Monsieur Julien GONTHIER ;

- Madame Mylène HUILLET ;
- Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU ;
- Madame Tulay OFLAZOGLU ;
- Monsieur Fabien LEVASSEUR ;
- Madame Émilie BLOND ;
- Monsieur Jacques BOURA ;
- Madame Sarah GUÉRINOT ;
- Monsieur Brice GRANDHOMME ;
- Madame Pamela THOMAZÉ ;
- Monsieur Sylvain MARQUET ;
- Madame Alexandra MOREAU ;
- Monsieur Pierre VIGNEAU ;
- Madame Marie-Christine BOBLIQUE ;
- Monsieur Patrice HOUDAYER ;
- Madame Betty CAILLAU ;
- Monsieur Jean-Philippe JOURNAUX ;
- Madame Virginie BLAND ;
- Madame Nathalie BUCHHEIT ;
- Monsieur Cyril TRIOLET ;
- Monsieur Laurent VILARD ;
- Monsieur Arnaud ROCH ;
- Monsieur Jean-Baptiste SIMONNOT.

Monsieur Jean-Pierre FORMET déclare l'ensemble de ces délégués installés dans leur fonction de Conseillers Communautaires au sein de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

M. FORMET cède la parole à Mme Annick FELICETTI, doyenne d'âge de l'assemblée.

Mme FELICETTI prend la présidence pour faire procéder à l'élection du Président.

Elle appelle Mme Marie-Sarah LEROY-DUCARDONNOY, benjamine de l'assemblée, qui est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel :

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, FORTIN, VEBER, DHYEVRE, THIEBAULT, Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes GANSTER (suppléante de Mme FEIGRE), FELICETTI, M. TROLIO, Mmes ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, M. BOURA, Mme GUÉRINOT, M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absente excusée : Mme PÉPIN.

1 pouvoir est déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ Mme PÉPIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. GÉRARD.

Délibération n°2 : Election du Président

Mme FELICETTI fait appel à deux assesseurs M. Pierre VIGNEAU, Mme Ophélie HERMONVILLE pour procéder à l'élection du Président.

Mme FELICETTI rappelle les modalités d'organisation du scrutin.

Afin de procéder au dépouillement, un bureau de vote est mis en place.

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

Une candidature est proposée : Monsieur Sébastien MIRGODIN.

Il fait appel du nom de chaque conseiller et chacun remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	14
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	46
f. Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

M. Sébastien MIRGODIN 46 voix

M. Sébastien MIRGODIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Applaudissements.

Monsieur le Président donne lecture de son discours d'investiture.

Mes cher-e-s collègues

Tout d'abord merci pour l'honneur de m'élire président de la Communauté de communes avec de nombreux dossiers qui nous attendent collectivement pour construire l'avenir de ce territoire, de cette Communauté de communes. Je serai à votre service, à disposition des maires pour qu'on construise ensemble et qu'on imagine ensemble l'avenir de ce territoire.

Mes premiers mots vont à Olivier DELCOMBEL et à Romain DESANLIS qui étaient candidats et qui ont accepté de retirer leur candidature, car ils souhaitaient montrer l'unité de notre Communauté de communes et le sens de l'intérêt général.

Comme vous le savez toutes et tous, je ne souhaitais pas me porter candidat, car il fallait un rééquilibrage avec la ville centre et les communes rurales, mais dans la vie parfois on est confronté à des événements qui sont qu'on est amené à changer sa réflexion et à la faire évoluer. J'ai beaucoup échangé avec nombre d'entre vous et avec bien sûr Romain DESANLIS et Olivier DELCOMBEL à plusieurs reprises et j'ai accepté de participer à des

réunions qu'ils ont organisées. Des réunions très intéressantes, permettant de comprendre ce qu'étaient la Communauté de communes, ses compétences, son fonctionnement et la vision d'avenir que tous les deux portaient pour notre territoire. A cette occasion, effectivement, il faudra un changement de méthode. On part avec de nouvelles équipes dans nos communes et ici à Vitry-le-François. Et je crois que les idées des uns et des autres sont tout à fait pertinentes pour imaginer l'avenir de notre territoire.

J'en suis honoré, je sais que la tâche est très importante mais en tous cas, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour mener cette tâche.

La Communauté de communes, ce sont des compétences qui sont parfois méconnues de nos concitoyens mais néanmoins très importantes comme l'eau, les déchets, l'assainissement, les espaces verts et aussi les affaires scolaires, des compétences que l'on voit dans la vie quotidienne et pourtant on ne sait pas que c'est la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der qui a en charge ces questions avec l'ensemble des services, que je remercie pour leur disponibilité, leur efficacité et leur force de proposition pour nous permettre de mener ensemble ces dossiers d'importance. Parce que les défis devant nous sont nombreux notamment sur les sujets de l'eau potable mais pas que, il y en a d'autres devant nous et on a cette force collective pour arriver à mener à bien ces dossiers.

Merci encore pour l'honneur qui m'est fait et maintenant on a besoin d'être opérationnelles pour être au travail.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut s'exprimer ?

S'il n'y a pas de prise de parole, je poursuis donc l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

à l'unanimité,

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 03 mars 2026.

Délibération n°3 : Election des membres du bureau

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires déterminent librement le nombre de Vice-Présidents sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif total du Conseil de Communauté, ce nombre étant néanmoins plafonné à quinze.

Le Conseil de Communauté comptant soixante-deux sièges, il est donc proposé de fixer le nombre de Vice-Présidents à treize et de désigner quatre autres membres du bureau.

Monsieur le Président rappelle également qu'en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président « peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et, (...) dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ».

Ensuite Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du bureau. Il rappelle que le scrutin est identique à celui de l'élection du Président, à savoir scrutin secret et à la majorité absolue par la combinaison des articles L 2122-7 et L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de procéder au dépouillement, M. Aurélien PETIT accepte d'être scrutateur avec M. Pierre VIGNEAU, Mme Ophélie HERMONVILLE précédemment désignés.

Election des Vice-Présidents

Election du premier Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : M. Olivier DELCOMBEL.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	16
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	44
f. Majorité absolue :	23

a obtenu :

- M. Olivier DELCOMBEL 44 voix,

M. Olivier DELCOMBEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Deux candidatures sont proposées : M. Romain DESANLIS ;
M. Arnaud ROCH.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	9
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	53
f. Majorité absolue :	27

ont obtenu :

- M. Romain DESANLIS 47 voix,
- M. Arnaud ROCH 6 voix.

M. Romain DESANLIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du troisième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une candidature est proposée : Mme Annick FELICETTI.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	9
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	52
f. Majorité absolue :	27

A obtenu :

- Mme Annick FELICETTI 52 voix.

Mme Annick FELICETTI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du quatrième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : M. Jean-Pierre FORMET.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	7
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	55
f. Majorité absolue :	28

A obtenu :

- M. Jean-Pierre FORMET 55 voix.

M. Jean-Pierre FORMET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du cinquième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : Mme Linda MUNSTER.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	4
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	9
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	49
f. Majorité absolue :	25

A obtenu :

- Mme Linda MUNSTER 49 voix.

Mme Linda MUNSTER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du sixième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : M. Didier NOBLET.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	7
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	54
f. Majorité absolue :	28

A obtenu :

- M. Didier NOBLET 54 voix.

M. Didier NOBLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du septième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : M. Sylvain MARQUET.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	4
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	14
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	44
f. Majorité absolue :	23

A obtenu :

- M. Sylvain MARQUET 44 voix,

M. Sylvain MARQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du huitième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : Mme Muriel ARMANETTI.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	57
f. Majorité absolue :	29

A obtenu :

- Mme Muriel ARMANETTI 57 voix,

Mme Muriel ARMANETTI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée huitième Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du neuvième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Deux candidatures sont proposées : M. Jean-Marc GERARD ;

M. Aurélien PETIT.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	2
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	60
f. Majorité absolue :	31

Ont obtenu :

- M. Jean-Marc GÉRARD 37 voix,

- M. Aurélien PETIT 23 voix.

M. Jean-Marc GÉRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé neuvième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du dixième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Deux candidatures sont proposées : M. René MAUTRAIT ;

M. Éric LEPAGE.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	2
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	60
f. Majorité absolue :	31

Ont obtenu :

- M. René MAUTRAIT	34 voix ;
- M. Éric LEPAGE	26 voix.

M. René MAUTRAIT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du onzième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Deux candidatures sont proposées : Mme Betty CAILLAU ;

M. Aurélien PETIT.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	4
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	57
f. Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

- Mme Betty CAILLAU	30 voix ;
- M. Aurélien PETIT	27 voix.

Mme Betty CAILLAU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée onzième Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du douzième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Une seule candidature est proposée : M. Francis PASSINHAS

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	4
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	14
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	44
f. Majorité absolue :	23

A obtenu :

- M. Francis PASSINHAS 44 voix.

M. Francis PASSINHAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé douzième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du treizième Vice-Président

Il est fait appel aux candidatures.

Deux candidatures sont proposées : M. Patrice HOUDAYER ;

M. Aurélien PETIT.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	57
f. Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

- M. Patrice HOUDAYER 34 voix ;

- M. Aurélien PETIT

23 voix.

M. Patrice HOUDAYER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé treizième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election des autres membres du bureau

Il est fait appel aux candidatures.

1 - La candidature de Mme Zohra ASLOUDJ est proposée.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	14
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	48
f. Majorité absolue :	25

A obtenu :

- Mme Zohra ASLOUDJ 48 voix.

Mme Zohra ASLOUDJ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

2 - Les candidatures de M. Aurélien PETIT et M. Éric LEPAGE sont proposées.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	62
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	3
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) :	59
f. Majorité absolue :	30

ont obtenu :

- M. Aurélien PETIT 40 voix ;
- M. Éric LEPAGE 19 voix.

M. Aurélien PETIT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

3 - La candidature de Mme Ophélie HERMONVILLE est proposée.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 52
- f. Majorité absolue : 27

A obtenu :

- Mme Ophélie HERMONVILLE 52 voix.

Mme Ophélie HERMONVILLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

4 - La candidature de M. Julien GONTHIER est proposée.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 62
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 11
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 48
- f. Majorité absolue : 25

A obtenu :

- M. Julien GONTHIER 48 voix.

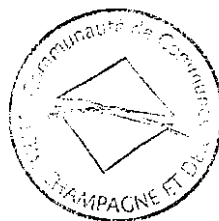
M. Julien GONTHIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Président conclut la séance en procédant à la lecture de la Charte de l'élu.

Merci de votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

**La secrétaire de séance,
Marie-Sarah LEROY-DUCARDONNOY**



**Le Président,
Sébastien MIRGODIN**

